

**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique****Cinquante et unième session**

Madrid, 2-9 décembre 2019

Point 9 de l'ordre du jour

**Questions relatives au forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application
de la Convention, du Protocole de Kyoto
et de l'Accord de Paris****Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante et unième session**

Madrid, 2-9 décembre 2019

Point 16 de l'ordre du jour

**Questions relatives au forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application
de la Convention, du Protocole de Kyoto
et de l'Accord de Paris****Questions relatives au forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de
la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris****Projet de conclusions proposé par les Présidents**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont constaté que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre avait poursuivi ses travaux sur l'élaboration du plan de travail de six ans du forum et de son Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (Comité de Katowice sur les impacts), mais ne les avaient pas conclus. Le SBSTA et le SBI sont convenus de soumettre la question à la Conférence des Parties (COP) à sa vingt-cinquième session, à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa quinzième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa deuxième session, afin de finaliser et d'adopter le plan de travail, en tenant compte du projet de texte élaboré par les organes subsidiaires¹.

2. Le SBSTA et le SBI, ayant examiné le rapport annuel sur les travaux du Comité de Katowice sur les impacts en 2019², y compris les recommandations qui pourraient être formulées à l'intention du forum en vue de leur présentation à la COP, à la CMP et à la CMA, sont convenus de transmettre le rapport à la vingt-cinquième session de la COP, à la quinzième session de la CMP et à la deuxième session de la CMA, afin que celui-ci soit examiné plus avant et que des décisions soient élaborées.

3. Le SBSTA et le SBI ont recommandé à la COP, à la CMP et à la CMA d'examiner et d'adopter, respectivement, à leurs vingt-cinquième session, quinzième session et deuxième session, le projet de règlement intérieur du Comité de Katowice sur les impacts, tel qu'il figure à l'annexe du rapport de celui-ci³.

¹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/203524> (version du 7 décembre, 19 heures).

² Document KCI/2019/2/4, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/202723>.

³ Voir la note 2 ci-dessus.

